

en mesure de nous donner un état des recettes et des dépenses de chaque section de l'Intercolonial, et ce renseignement, il nous le faut avant que le bill concernant ce pont soit adopté en dernière épreuve. Les livres sont tenus de cette manière sur le chemin de fer du Grand Tronc.

**Sir CHARLES TUPPER : Partout.**

**M. HAGGART :** Sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, sur le Canada-Atlantique, et sur l'Intercolonial. Quand le ministre des Chemins de fer et Canaux contredisait et rectifiait l'état publié par le "Star" de Montréal, le chef de l'opposition lui a répliqué que les comptes de l'Intercolonial étaient tenus de manière à fournir ce renseignement. Il est plus probable que c'est le chef de l'opposition qui a raison et que le ministre des Chemins de fer et Canaux a tort.

**Sir CHARLES TUPPER :** Non, je dois rectifier une assertion de l'honorable député. Voici ce que j'ai dit : il y a au département, des fonctionnaires dont je pourrais citer les noms et qui pourraient établir qu'il est parfaitement possible de donner les renseignements que la Chambre demande. J'ai ajouté qu'aucun employé ne m'a fourni de renseignements ; et sur le champ, l'honorable ministre (M. Blair) se lève et déclare qu'il ferait promptement justice de tout employé qui donnerait pareil témoignage.

**M. HAGGART :** C'est la conclusion que j'ai moi-même tirée des observations du chef de l'opposition.

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Pardon, mais je désire rectifier l'erreur du chef de l'opposition. Voici ce qu'il a dit : que le gouvernement m'accorde un comité d'enquête, et il sera facile d'établir qu'il est possible d'obtenir pareils renseignements.

**Sir CHARLES TUPPER :** Ecoutez ! écoutez !

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Le chef de l'opposition m'invite à lui accorder un comité ; et cependant, le résultat des comités dernièrement établis à sa demande lui a été si défavorable qu'à mon avis, il est parfaitement inutile de lui en accorder un nouveau.

**Sir CHARLES HIBBERT TUPPER :** Qu'est-il advenu de ce comité que vous aviez promis d'établir pour faire justice sommaire des employés ?

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** En effet, j'ai déclaré que j'établirais un comité d'enquête relativement aux employés qui fournissent de faux renseignements.

**M. HAGGART :** Les renseignements que nous demandons, on les a promis au parlement et au pays ; et c'est sur cette assurance que la Chambre et le Sénat ont voté le crédit en question. Pourquoi le ministre

**M. HAGGART.**

a-t-il laissé le ministre de la Justice déclarer à l'autre Chambre que si elle votait le crédit demandé, les renseignements obtenus au cours de l'année suffiraient pour établir s'il serait préférable de renouveler le crédit en faveur du chemin de fer du comté de Drummond, ou bien de faire des arrangements avec deux autres compagnies ? Nous avons droit qu'on nous fournisse maintenant ces renseignements. Le ministre (M. Blair) le sait, le chemin de fer du comté de Drummond a été complété par des entrepreneurs subventionnés par l'Etat, et le ministre ne nous dit point si le chemin de fer a gagné sa subvention ; nous ignorons le montant payé, et nous n'avons pas le rapport de l'ingénieur à cet égard. Le ministre ne nous fournit point de rapport touchant la différence entre l'entreprise subventionnée par l'Etat et celle effectuée pour ramener ce chemin au type du chemin de fer Intercolonial. Nous sommes, dans une large mesure, dans les ténèbres, en discutant cette question.

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Evidemment, vous discutez la chose à l'aveugle, mais ce n'est point notre faute.

**M. TAYLOR :** Vous avez promis de nous donner des renseignements.

**M. HAGGART :** Le ministre a déclaré en Chambre qu'il est impuissant à fournir des renseignements relativement aux dépenses et aux recettes de cette ligne.

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Et je le maintiens.

**M. HAGGART :** Il n'y a pas un homme qui s'occupe de ces questions au pays qui vous croirait si vous lui disiez que la comptabilité du chemin de fer Intercolonial est tenue de telle façon qu'il vous est impossible de fournir un état des dépenses et des recettes sur une section quelconque de la voie.

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Que l'honorable député (M. Haggart) ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles. Ce que veut l'opposition, il le sait, si toutefois elle veut réellement quelque chose, est qu'on lui fournisse un état proportionnel des profits et des dépenses du chemin de fer du comté de Drummond.

**Sir CHARLES TUPPER :** Ecoutez ! écoutez !

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Comparativement au chemin de fer Intercolonial dans son ensemble.

**Sir CHARLES TUPPER :** C'est précisément cela.

**Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX :** Ce n'est pas là ce qu'affirme l'honorable député (M. Haggart).

**M. HAGGART :** C'est précisément ce que je dis.